

## 37 - Pôle Gare Viotte - Bilan de la concertation préalable

*M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur :*

### Contexte - Enjeux

L'enjeu d'une intervention forte sur le secteur de la gare Viotte, renforcé par la livraison de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône, mobilise la Ville de Besançon depuis de nombreuses années. A de multiples reprises, elle a cherché à sceller les partenariats qui permettent de développer un projet capable d'ancrer la gare et le centre-ville dans la grande vitesse ferroviaire, et plus largement de faire émerger un quartier de gare qui s'inscrive dans une dynamique métropolitaine.

Les premières tentatives d'élaboration d'un projet global remontent à 2001 avec comme point de départ des discussions l'accessibilité globale du site et les aménagements, les reconquêtes urbaines susceptibles de dynamiser le site en articulation avec les autres pôles de développement de l'agglomération.

Ainsi les premières approches de réinterprétation du site ont permis d'identifier les grands éléments de cadrage d'une opération globale d'urbanisme consistant à :

- Organiser un pôle d'échanges multimodal (PEM) intégrant la première ligne de tramway ainsi que l'ensemble des modes de déplacements
- Ouvrir la gare vers le Nord afin de renforcer l'accessibilité depuis le Nord de la ville et de l'agglomération
- Aménager un quartier doté d'une mixité de fonctions, confortant Besançon dans son statut de cœur d'agglomération et de métropole régionale.

Une campagne d'études pré-opérationnelles était ainsi engagée en juillet 2008 et confiée à un groupement, conduit par AREP, dans l'objectif d'élaborer un projet urbain partagé sachant articuler l'enjeu global de mobilité à organiser autour du PEM et l'enjeu urbain métropolitain.

### Concertation préalable - Organisation

C'est à ce stade du projet que, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et par délibération du 11 juin 2009, le Conseil Municipal a engagé la concertation préalable et en a fixé les modalités énoncées ci-après :

- Un registre et un dossier tenus à la disposition du public en Mairie
- Une information du public assurée par la publication d'articles dans le journal municipal
- La tenue de réunions publiques selon les étapes de la démarche d'étude
- Des rencontres d'informations et d'échanges proposées aux Conseils Consultatifs d'Habitants et aux associations concernées.

La concertation préalable s'est donc déroulée depuis le 11 juin 2009 comme suit :

#### **A - Mise à disposition d'un dossier et d'un registre**

Un dossier de concertation -comportant une notice explicative présentant le contexte et les enjeux du projet et un document annexe présentant plans, images et articles- accompagné d'un registre de recueil des observations du public a été mis à disposition en Mairie, à la Direction de l'Urbanisme, aux jours et heures d'ouverture à compter de juin 2009.

Des personnes se sont déplacées tout au long de la phase de concertation pour s'enquérir du projet et ont été reçues soit par le Chef de projet soit par les techniciens de la Direction Urbanisme Projets et Planification.

La plupart du temps, la teneur des échanges portait sur les modifications apportées ou à venir à leur quartier de résidence.

Concernant le registre mis à disposition pour le recueil d'avis et remarques, deux observations ont été formulées tout au long de cette phase de concertation. Elles portent toutes les deux sur la partie «mobilité» du projet Viotte, l'une sur l'accessibilité à la gare Viotte des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), l'autre sur la nécessité d'avoir une connexion à tous les modes de transport depuis la gare Viotte.

Ces deux observations ont reçu un écho favorable puisqu'en lien avec les associations, le projet mis en œuvre pour le Pôle d'Echanges Multimodal a rendu la gare Viotte entièrement accessible aux PMR, avec la création d'ascenseurs notamment, et complètement connectée au reste de la ville et de l'agglomération par une desserte tous modes (bus urbains, cars interurbains, Tram, vélo en libre-service, Auto partage, TER, taxis).

Par ailleurs, le dossier de concertation ainsi que les différents supports de présentation utilisés lors des réunions publiques ont été mis à disposition du public sur le site Internet de la Ville de Besançon, dans la rubrique Grands Projets.

### **B - Publication d'articles dans le journal municipal**

Le projet Viotte dans sa globalité et ses deux volets (mobilité et aménagement de quartier) ont fait l'objet de nombreuses publications dans les différents supports d'information de la Ville de Besançon (BVV de décembre 2010 - avril 2013 - novembre 2013 - octobre 2014 - juin 2015) et de la CAGB (Grand Besançon Magazine septembre 2013) qui en ont retracé l'état d'avancement à chaque stade.

Par ailleurs, les réunions publiques ont fait l'objet d'article dans la presse quotidienne régionale et le concours d'architecture organisé pour la réalisation du pôle tertiaire a eu un écho d'information au niveau national, dans la presse spécialisée notamment.

### **C - Organisation de réunions publiques de concertation**

Six réunions publiques (23 octobre 2009 - 12 mars 2012 - 20 mars 2013 - 15 septembre 2015 - 15 décembre 2015 et 30 août 2016) ont été organisées à l'initiative de la Ville de Besançon, à chaque fois animée par le Maire, M. Jean-Louis FOUSSERET, l'Adjoint à l'Urbanisme Michel LOYAT (2009 -2014) et Nicolas BODIN (depuis mars 2014). Ces réunions mobilisaient également la SNCF et RFF (pour la partie pôle d'échanges multimodal), ainsi que le bureau d'études AREP en charge de l'élaboration du projet urbain qui en détaillait le contenu.

Ces réunions publiques ont permis de présenter les différentes phases du projet global, et en détail les deux volets qui le composent, à savoir le pôle d'échanges multimodal et l'aménagement d'un éco-quartier autour de la gare Viotte.

Concernant le pôle d'échanges multimodal et le volet mobilité du projet, les observations du public ont porté essentiellement sur :

- L'accessibilité à la gare Viotte dans sa globalité mais aussi pour les personnes à mobilité réduite ;
- L'intérêt de développer une offre de transport conséquente en lien avec le Tramway ;

Ces attentes judicieuses du public ont trouvé satisfaction dans le projet qui en avait fait deux objectifs essentiels déclinés ainsi :

- une accessibilité renforcée à la gare Viotte par la création d'une entrée à niveau de la rue de la Viotte, le prolongement du souterrain et la création d'une salle d'échanges connectée à la rue Nicolas Bruand et la rue de Vesoul, et enfin la création d'ascenseurs permettant d'accéder au souterrain depuis le parking Nord et aux quais depuis le souterrain ;
- une offre de transport très large incluant le Tramway, les bus urbains, les cars interurbains, les taxis, les vélos et voitures en libre-service, faisant du pôle d'échanges multimodal Viotte un véritable carrefour de mobilités pour Besançon et son agglomération voire au-delà avec les TER et la liaison vers la gare de Besançon Franche-Comté TGV.

Concernant le second volet du projet global, à savoir l'aménagement d'un quartier mixte autour de la gare Viotte, les observations du public, et plus particulièrement des riverains ont porté sur :

- La densité et les formes urbaines ;
- La gestion du stationnement et les impacts sur la circulation ;
- Les circulations piétonnes et modes doux dans le quartier et vers le centre-ville.

Sur la question de la densité et des formes urbaines, le projet prévoit la construction d'un pôle tertiaire d'environ 16 000 m<sup>2</sup>, objet d'un concours d'architecture pour lequel l'architecte Brigitte METRA a été désignée lauréate, d'environ 200 logements répartis au Nord et au Sud de la gare Viotte, de commerces et services, et l'aménagement d'un mail paysager faisant office d'espace de respiration et de promenade. L'implantation des bâtiments, notamment dans la partie Nord du site, le long de la rue Nicolas Bruand a été imaginée de telle sorte que les vues lointaines des riverains actuels ne soient pas altérées, les vues sur le centre-ville, la Citadelle et les collines étant conservées.

Concernant la gestion du stationnement et les impacts sur la circulation, les études ont permis d'aboutir à :

- la construction d'un parking semi enterré le long de la rue de la Viotte, avec traitement architectural de sa façade, destiné aux logements construits dans la partie Sud du site et aux véhicules de service du pôle tertiaire,
- la construction de parkings sous les immeubles pour les logements qui seront construits au Nord de la gare,
- la création de places de stationnement supplémentaires sur voirie grâce à la requalification et l'élargissement de la rue de la Viotte et de la rue Nicolas Bruand.

Ces questions de circulation et de stationnement ont été l'objet d'études spécifiques confiées dans le cadre des études globales d'aménagement au bureau d'études Dynalogic.

A propos des circulations piétonnes et modes doux à travers le quartier et depuis et vers le centre-ville, le projet fait une part belle aux cheminements doux, au Nord comme au Sud de la gare. De part et d'autre en effet, le site sera accessible aux modes doux à travers des cheminements paysages Est / Ouest, les liens Nord/Sud s'effectuant par le souterrain de la gare. Le prolongement de ces cheminements vers le parc des Glacis par des traversées à niveau organisées lors de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal offre une liaison sécurisée avec le quartier Battant et le centre-ville.

#### **D - Rencontres d'informations et de concertation avec les Conseils Consultatifs d'Habitants et autres associations**

Quatre rencontres avec les Conseils Consultatifs d'Habitants ont été organisées durant cette concertation (25 septembre 2009 - 27 mai 2010 - 7 avril 2011 - 23 novembre 2011), une réunion avec le Conseil de Développement Participatif du Grand Besançon (25 septembre 2009), une réunion avec les associations (Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Bisontine et la Fédération Nationale des Associations des Usagers de Transports) le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Une visite du site a par ailleurs été organisée avec l'ensemble des instances citées ci-avant le 20 mars 2013.

Ces rencontres et cette visite de site ont permis de recueillir les avis à différentes étapes du projet. Les premières consultations portaient essentiellement sur l'aspect mobilité, première grande étape du projet Viotte, avec un double souhait des CCH et des associations : une accessibilité renforcée à la gare Viotte et la nécessité d'offrir tous les modes de transports depuis le pôle d'échanges multimodal. En réponse, l'ouverture de la gare vers le Nord à travers le prolongement du souterrain, la création d'ascenseur et une nouvelle entrée de gare à niveau de la rue de la Viotte a permis de rendre la gare entièrement accessible à tous. Sur le deuxième point, l'offre de transports aujourd'hui effective sur le pôle d'échanges multimodal Viotte répond aux souhaits des instances participatives rencontrées. Sur l'autre aspect du projet, l'aménagement d'un éco-quartier autour de la gare Viotte, la teneur des échanges portait sur des questions d'organisation des circulations, du stationnement, de densité et de maintien de la qualité du cadre de vie, dans la partie Nord du site notamment.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal, une concertation spécifique s'est tenue avec les associations d'anciens combattants, pour le déplacement du monument aux Morts, initialement installé sur le parvis de la gare Viotte, dans le parc des Glacis au sein d'un nouvel espace de commémoration aménagé dans la continuité du pôle d'échanges multimodal.

#### **Bilan de la concertation préalable**

Au vu de l'ensemble des éléments énoncés précédemment, il ressort que le projet global d'aménagement du site Viotte répond non seulement aux enjeux et objectifs de la Ville de Besançon mais aussi aux préoccupations des citoyens et associations ayant participé à cette longue phase de concertation.

Les différents supports de concertation ont permis d'échanger et d'enrichir le projet par itérations avec de nombreux interlocuteurs pour dessiner progressivement un projet partagé d'aménagement du site Viotte, renforçant l'accessibilité à la gare Viotte et les mobilités, opérant une requalification profonde, qualitative et valorisante du quartier de gare et des Chaprais, confortant Besançon dans son statut de cœur d'agglomération et métropole régionale à travers la réalisation d'un éco-quartier où se mêlent logements, bureaux et services. La qualité des échanges et la satisfaction exprimée par les habitants lors de la réunion publique de clôture de la concertation (30 août 2016) en témoignent.

#### **Propositions**

Sur la base des éléments ci-avant, le Conseil Municipal est invité à :

- clore la phase de concertation préalable,
- arrêter le bilan de la concertation préalable.

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (3 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 2

*Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.*